

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 5 juillet 2022

Convocation du : 28/06/2022

Le cinq juillet deux mille vingt deux à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, F ROUCHALEOU, V LAGARDERE, E DUFOURG, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, S MOULLEC, L AMAURY

Procuration : C EBERHARDT à JC LASSALLE

SECRETAIRE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- Organisation du 14 juillet
- Plateforme intramuros
- Passage à la M57 au 01/01/2023
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Motion PLUI
- Œuvre de la Forêt d'Art Contemporain

⇒ ORGANISATION 14 JUILLET :

Monsieur le Maire informe les membres qu'environ une 60ème de personnes se sont inscrites pour le repas républicain du 14 juillet.

Comme à l'accoutumée, la préparation de la salle se fera le matin du 14 juillet à 8 h 30.

Le repas a été commandé à Intermarché à St Symphorien. Les vins aux producteurs locaux.

⇒ PLATEFORME INTRAMUROS :

Monsieur le Maire explique qu'avec les élus à la communication, ils ont participé à une réunion à la Cdc concernant la nouvelle application mobile « Intramuros » le 2 juin dernier.

Cette application remplacerait Panneau Pocket et permettrait d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Les administrés recevraient des alertes directement sur leurs smartphones. Ils accèderaient au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêts touristiques.

Les services proposés : annuaire, signalement d'un problème, sondages, associations, écoles, bibliothèque, commerces etc.

L'administré aura toutes les informations d'une commune à une autre.

L'application est simple d'utilisation, l'habitant indique sa position et reçoit les informations qu'il souhaite.

L'application est connectée à la base de données des événements de l'office du tourisme.

Lien direct entre l'habitant et la collectivité par le biais de sondage, boîte à idées, signalement, message d'urgence.

Système d'abonnement pour recevoir les notifications que l'administré désire.

Le coût de cette application est pris en charge par la Cdc du Sud Gironde et le Président s'est engagé lors de la Conférence des Maires à prendre en charge ce coût pendant toute la durée de son mandat.

Une formation pour les personnes intéressées aura lieu.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité VALIDE l'adhésion à l'application mobile INTRAMUROS. **9 POUR**

⇒ PASSAGE A LA M57 au 01/01/2023 :

La secrétaire explique que la nomenclature comptable change et que la nouvelle instruction comptable M57 doit être mise en place.

Elle propose que cette mise en œuvre pour la commune se fasse au 01/01/2023, en plan comptable abrégé.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité ADOPTE à compter du 01/01/2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement **9 POUR**

⇒ ŒUVRE FORET D'ART CONTEMPORAIN :

Monsieur le Maire explique que ce jour, il a reçu le programme et les flyers à distribuer aux administrés pour la mise en place de l'œuvre « La Constellation de Cazalis » établi par la Forêt d'Art Contemporain en lien avec la programmation de l'Été culturel à Callen.

Le mercredi 20 juillet au matin, un temps de travail sera organisé avec l'artiste pour aller sur place, définir le lieu et installer quelques patelles dans les arbres.

Le vendredi 22 juillet, découverte de l'œuvre avec le public, départ à 14 h de la mairie.

⇒ MOTION PLUI :

Monsieur le Maire explique que suite à la venue du Commissaire Enquêteur pour l'enquête sur le PLUI, quelques réserves ont été notées sur le registre notamment concernant le projet photovoltaïque et des parcelles en zone UB qui passent en zone N sur le nouveau PLUI.

Aussi, Monsieur le Maire propose une motion qui sera jointe au registre et envoyée à la Cdc du Sud Gironde.

« Motion :

1° Les premiers travaux concernant le Grand Projet Ferroviaire pour le sud-Ouest, et son sous projet LGV sont prévus en 2022.

Notre commune est impactée :

- **En matière environnementale, risque pour la biodiversité**
- **En matière de mobilité, les déviations augmenteront les distances**
- **En matière de bruit ferroviaire et routier (transport des remblais)**
- **En matière de risque incendie**
- **L'artificialisation des sols sera fortement accentuée**

Cette ligne n'apporte aucune plus-value aux citoyens de Cazalis et le tracé actuel n'a pas de lien Européen.

Le projet n'est pas mentionné sur les cartes du PLUI, ce manque d'information nuit à l'analyse des citoyens de Cazalis.

Vu la mauvaise information des habitants dans les cartes du PLUI, le Conseil Municipal est contre ce tracé.

2° La commune de CAZALIS, commune rurale souhaite pouvoir développer les airiaux en ajoutant quelques constructions en fonction de la capacité des réseaux. »

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité VALIDE et ACCEPTE que la motion soit jointe au registre du PLUI **9 POUR**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.